

**PÔLE ANESTHÉSIE - SAMU - URGENCES - RÉANIMATIONS
MÉDECINE INTERNE ET GÉRIATRIE**

La greffe de cornée

Les greffes de la cornée permettent de traiter chirurgicalement de nombreuses affections de la cornée. Cet acte chirurgical consiste à remplacer une cornée malade par une cornée saine d'un donneur décédé. Cette intervention est délicate à réaliser mais transforme le pronostic visuel des patients.

Comment se déroule le prélèvement ?

LA COORDINATION HOSPITALIÈRE DES PRÉLÈVEMENTS

La coordination hospitalière des prélèvements organise tous les dons de tissus et d'organes du CHU de Rennes. Avant tout prélèvement, elle rencontre la famille tous les jours de la semaine de 8h à 16h et peut répondre à toutes vos questions sur le don de cornées.

Téléphone de la coordination : 02 99 28 91 30 de 8h à 16h.

LE DON DE CORNÉES

Le prélèvement de la cornée est fait par un chirurgien ophtalmologiste. La cornée est alors remplacée chez le donneur par une "lentille", respectant ainsi l'aspect du regard du défunt. Il n'y a pas de limite d'âge pour le don de cornées, mais l'on procèdera toujours à une étude du dossier médical du donneur.

Département d'anesthésie-réanimation
Service d'anesthésie-réanimation 1 - réanimation chirurgicale

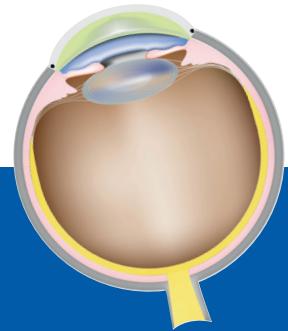
- Coordination hospitalière des prélèvements

- Hôpital Pontchaillou · CUR niveau 3
2,rue Henri Le Guilloux 35033 Rennes cedex 9

- Tél. 02 99 28 91 30 de 8h à 16h
Email : coordination.hospitaliere@chu-rennes.fr

© C. Com studio graphique CHU Rennes - 319317 • mars 2017 - Impression Du Riom

LE DON DE CORNÉES



**PÔLE ANESTHÉSIE - SAMU - URGENCES - RÉANIMATIONS
MÉDECINE INTERNE ET GÉRIATRIE
DÉPARTEMENT D'ANESTHÉSIE-RÉANIMATION
SERVICE D'ANESTHÉSIE-RÉANIMATION 1
RÉANIMATION CHIRURGICALE**

COORDINATION HOSPITALIÈRE DES PRÉLÈVEMENTS



“Pour redonner
la vue,
il faut l'avoir dit
”

INTRODUCTION

L'un de vos proches est décédé. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire don de cornées et redonner ainsi la vue à ceux qui en ont besoin.

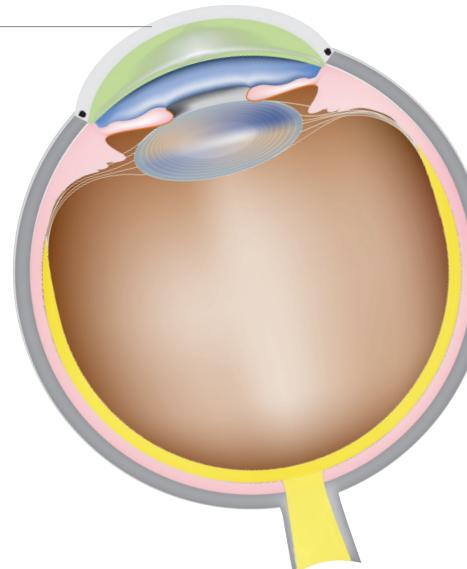
Pourquoi faire un don de cornées ?

Toute altération de la cornée la rend plus ou moins opaque. En cas d'échec des différents traitements, seule la greffe de cornée permettra de traiter ces affections.

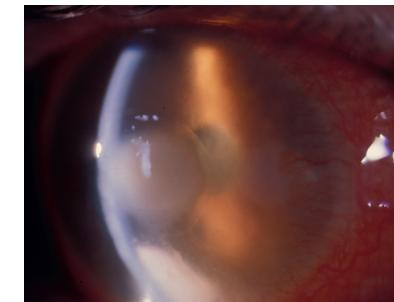
La cornée c'est quoi ?

La cornée est un "hublot" situé à l'avant de l'œil. Elle se compose d'un tissu transparent qui fait partie de l'œil, laisse passer la lumière et permet notamment la convergence des rayons lumineux. La cornée est hydratée et lubrifiée en permanence par les larmes. Malgré les progrès scientifiques, il n'y a pas actuellement de remplacement synthétique possible dans tous les cas de cette membrane. En cas d'altération majeure de la cornée, seule la greffe permettra de rendre la vue à un patient atteint de cécité.

Cornée

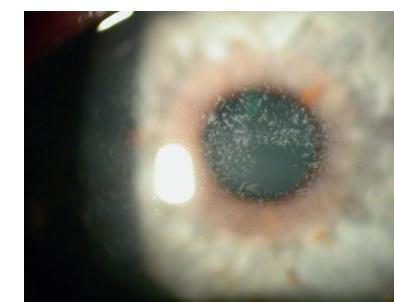


Les atteintes de la cornée



Abcès cornéen

Les maladies de la cornée sont essentiellement traumatiques, inflammatoires, infectieuses ou post-opératoires. Les atteintes les plus fréquentes correspondent à des malformations héréditaires (Kératocône), infectieuses (kératite herpétique) ou à des atteintes post-traumatiques (coups, éraflures, brûlures voire post-chirurgicales) ou à d'autres infections (sous lentilles de contact mal tolérées, trop portées ou mal stérilisées par exemple).



Dystrophie congénitale de cornée



Kératocône

